

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers*

*en exercice : 18*

*présents : 13*

*votants : 16*

l'An deux mille vingt-quatre

le 22 mai à 2024,

le Conseil municipal de la commune de Barjac,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2024

**PRESENTS** : M. CHAULET – Mme GUYONNAUD – M. BELIN – Mme BOFILL – M. IPSILANTI –  
Mme LE HE – Mme BRUGNON – M. RAYBAUD – M. FURESTIER – M. GEVAUDAN, Mme  
OLIVIERI, M. LAZARD – Mme ESNEE

**Absents** : Mme CLAVAGUERA – M. VINOLO

**Procuration** : Mme FERRAT à Mme GUYONNAUD – Mme EL ATTAR à M. BELIN – M. GILLES à  
M. CHAULET

**Délibération n°2024 - 60**

### **OBJET : SAISINE DE L'AGENCE REGIONALE ENERGIE CLIMAT (AREC) POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE BARJAC DANS SES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET DE RENOVATION ENERGETIQUES**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé la rénovation de certains bâtiments communaux mais que le travail en ce sens doit être poursuivi voire accéléré. Pour mémoire, une première phase de rénovation énergétique de l'école publique vient de s'achever.

L'amélioration du confort d'usage, l'urgence climatique et l'augmentation sans précédent du coût des énergies, dont celui de l'électricité, doivent nous conduire à réfléchir activement à une décarbonation de nos sources d'énergie et à la rénovation énergétique des bâtiments publics de Barjac.

Dans le cadre de sa politique énergétique, la commune de Barjac souhaite poursuivre et massifier les actions en faveur de l'amélioration des performances énergétiques de ses bâtiments publics et de son parc d'éclairage. Elle entend avancer également sa réflexion sur les énergies renouvelables.

Dans cette perspective, Barjac a la possibilité de solliciter l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) Occitanie pour travailler sur une stratégie énergétique globale et la mettre en œuvre. Cette saisine permettra à la commune de bénéficier d'un accompagnement afin de :

- Prioriser et planifier les travaux à engager à moyen terme sur le patrimoine, incluant le parc d'éclairage,
- Réaliser les audits énergétiques pour obtenir des scénarii de travaux, incluant le potentiel de production d'énergie renouvelable,
- Consolider et optimiser un plan de financement sur la base des aides financières à disposition,
- Valider les options techniques envisageables,
- Mettre en œuvre et concrétiser les travaux préconisés.

Accusé de réception en préfecture  
030-213000292-20240522-69\_60-DE  
Reçu le 28/05/2024

Cet accompagnement aura in fine pour objectif de :

- Définir une stratégie de rénovation énergétique efficace et ambitieuse,
- Améliorer la performance énergétique du patrimoine communal barjacois,
- Réduire nos factures énergétiques,
- Répondre aux exigences financières, fonctionnelles et réglementaires.

L'AREC pourra également être sollicitée dans le cadre du Plan habitat durable mis en œuvre par la Région Occitanie pour assister la commune dans la réalisation de projets d'aménagement et de réhabilitation tels que la création/rénovation de logements locatifs communaux et la lutte contre la vacance résidentielle.

Monsieur le Maire rappelle que la finalité de cet accompagnement est de notamment concrétiser les projets et actions identifiés au sein des plans d'actions des programmes de « Petites Villes de demain » au travers de son opération de revitalisation de territoire (ORT) et « Bourgs-centres Occitanie » avec l'avenant 2022-2028.

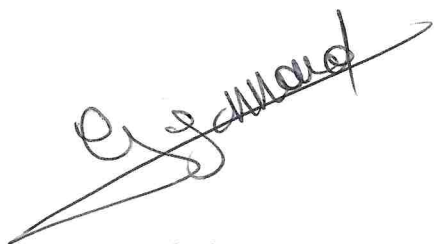
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'AREC pour son accompagnement dans la définition et la mise en œuvre de sa stratégie de rénovation énergétique et le développement de ses projets communaux.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre



**La secrétaire de séance,  
Mme Aline GUYONNAUD**



**Le Maire,  
M. Edouard CHAULET**